



Le Service de l'environnement

Créé en 1962



■ POUR DES ESPACES DE VIE INTACTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU VALAIS

 Protéger la population et les ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodantes.

 Maintenir, respectivement améliorer la qualité de l'environnement.

INFORMER SENSIBILISER
AIDER COORDONNER FAIRE ÉVOLUER
ÉVALUER CONSEILLER PLANIFIER
CONTRÔLER SURVEILLER



Le Service de l'environnement (SEN) s'appuie sur les dispositions fédérales et cantonales et collabore avec de nombreux acteurs publics et privés.


5
sections


2
sites


60
collaboratrices et
collaborateurs


> 2600
dossiers
d'autorisation préavisés*


> 1500
échantillons
analysés pour quantifier
l'état de l'environnement*


> 8000
contrôles et
inspections*

STRATÉGIE 2030 : CHAMPS D'ACTION

PROTECTION

Le SEN intervient activement là où des dangers évidents menacent l'être humain et l'environnement.

- Assainissement des sites contaminés
- Protection des eaux souterraines
- Modernisation des infrastructures pour réduire les émissions polluantes
- Réduction des polluants et des déchets

PRÉVENTION

Le SEN prend des mesures préventives lorsqu'il existe des risques à long terme pour l'être humain et l'environnement.

- Protection des sols
- Surveillance des eaux
- Surveillance de l'électrosmog
- Réduction des nuisances sonores
- Réduction des polluants atmosphériques
- Gestion circulaire des ressources
- Etude de l'impact sur l'environnement et évaluation des effets sur l'environnement

DÉVELOPPEMENT

- Ce champ d'action comprend le développement de partenariats stratégiques et l'engagement du SEN dans l'Agenda 2030 du canton du Valais.
- Le SEN participe activement à l'élaboration du premier plan climat Valais.

* par année

